

Valorisons !

L'essentiel de la diversification



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

n° 23 / septembre 2025

PRODUIRE / TRANSFORMER

À Trumilly, la brasserie Saint Rieul mise sur la consigne pour une bière plus durable

Créée il y a 27 ans dans la ferme familiale, la brasserie fait figure de pionnière dans l'Oise. En 2021, elle convertit déjà toute **sa production au bio**, avec des malts d'orges françaises et des houblons des Hauts-de-France et aussi de Moselle.

La crise énergie/verre de 2022-2023 devient un levier d'action et l'entreprise choisit l'innovation : plutôt que d'augmenter ses prix, l'équipe déploie la consigne. Depuis début 2024, chaque 33 cl rapportée vaut 0,10 € et chaque 75 cl vaut 0,20 €.

Bilan : **49 500 bouteilles**, soit 23,2 % de la production 2024, collectées, lavées et réemployées via Haut la Consigne. Les fûts inox, eux aussi consignés, bouclent la boucle. Une bouteille peut servir **jusqu'à 50 fois**.

La dynamique s'accélère en 2025 : sur huit mois, **le taux de retour atteint déjà 35,6 %**, soit encore 49 500 unités. Côté coulisses, tri visuel, facturation dédiée et TVA sont nécessaires, mais l'équilibre entre verre neuf et réemployé se confirme aussi.

Depuis mai 2025, un bar de fin de journée et des planches locales renforcent encore le lien au territoire. Les drêches, valorisées depuis 2015 chez des éleveurs laitiers, bouclent la démarche : **rien ne se perd, tout se transforme**. Une démarche durable et inspirante, où écologie rime avec convivialité.



Actualisation de la fiche flexibilité pour les petits centres d'emballage : suppression de la mention « balance non homologuée stable »

La flexibilité offre de la souplesse aux petits centres conditionnant moins de **2 000 œufs/jour**, tout en garantissant la sécurité sanitaire. En juillet 2024, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) a publié sur le site du ministère une instruction technique faisant référence au dossier d'agrément-type et à la fiche sectorielle tenant compte de cette flexibilité.

Or, cette fiche comportait **une mesure incorrecte** : elle autorisait l'usage de balances non homologuées pour l'étape de **calibrage** et de **vérification du calibre des œufs**, si elles étaient stables, précises et vérifiées avec un poids étalon. Ce point contrevient à la **réglementation européenne**, qui impose une **balance homologuée**, contrôlée chaque année par un organisme agréé et révisée par un réparateur habilité en cas de panne.

Un délai pour se mettre en conformité court jusqu'au 1^{er} avril 2026. Toutefois, la flexibilité permet aux producteurs de vendre des œufs de calibres différents au sein d'un même emballage, sans obligation de les calibrer, ni de posséder un équipement de calibrage.

Dans ce cas, les mentions « *œufs de calibres différents* » et « *poids net minimal des œufs : inférieur à 53 g* » doivent figurer sur la face extérieure de l'emballage. **L'utilisation d'une balance homologuée n'est donc pas requise dans ce cas.**

Lancement de PRE'AD : un soutien renforcé aux investissements agricoles

Dans le cadre du Plan de Résilience et d'Adaptation (PRE'AD), la Région Hauts-de-France relance un dispositif de soutien aux exploitations régionales à travers **7 appels à projets (AAP)** : « *élevage* » : *porcs, volailles, lapins et autres monogastriques* ; « *élevage* » : *autres ruminants et autres filières* ; « *transformation et commercialisation* » des produits agricoles ; « *activités d'accueil à la ferme* » ; « *végétal* » ; « *agroenvironnement* » ; « *méthanisation* ».

Calendrier des dépôts : du 14 août au 17 novembre 2025, puis du 18 novembre 2025 au 16 mars 2026.

L'instruction des dossiers se fera par période de dépôt et non au fil de l'eau. Seuls les dossiers complets et éligibles seront évalués selon une grille de points, puis retenus par ordre des points décroissant, dans la limite de l'enveloppe disponible par AAP.

Le nombre de points nécessaires au dépôt d'un dossier ne garantit pas l'octroi d'une subvention. L'accusé de réception du dépôt de la demande ne vaut pas promesse de subvention.

Le dépôt dématérialisé se fait sur EUROPAC euro-pac.hautsdefrance.fr
Cahiers des charges et listes d'investissements europe-en-hautsdefrance.eu

SOLAAL Hauts-de-France (Solidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires) est une association reconnue d'intérêt général qui a pour objectif de faciliter l'organisation des dons agricoles et agroalimentaires vers les associations d'aide alimentaire nationales habilitées.

Elle propose un **service gratuit** pour lutter contre le gaspillage des invendus alimentaires et offrir des produits frais aux personnes en précarité alimentaire.

Depuis 2019, ce sont près de 10 000 tonnes de produits alimentaires qui ont été données aux associations d'aide alimentaire soit l'équivalent de 20 millions de repas.

Un geste simple, rapide et solidaire !

Vous avez des invendus alimentaires et vous souhaitez leur donner une seconde vie ? SOLAAL Hauts-de-France vous accompagne gratuitement pour organiser le don de vos produits aux associations d'aide alimentaire locales. Qu'ils s'agisse de produits conditionnés ou en vrac lors d'un refus d'agrèage ou pour un glanage.

Contactez l'équipe ! www.solaal.org/hauts-de-france



Le droit à l'image : les bonnes pratiques

Avec l'essor du numérique et la multiplication des images publiées, il est essentiel de rappeler **les règles fondamentales du droit à l'image**, étroitement lié au respect de la vie privée.

En France, l'article 9 du Code civil consacre ce droit et l'article 226-1 du Code pénal **interdit la captation ou l'exploitation d'une image sans consentement** lorsqu'une personne est identifiable. L'accord doit être donné avant la prise de vue et ne vaut pas autorisation de diffusion : celle-ci doit être distincte et écrite.

Le document doit préciser la durée d'utilisation, les supports (presse, web, réseaux, affichage...), la finalité (information, publicité, appel à dons) et les conditions financières éventuelles. **Lors de vos événements**, privilégiez les plans larges, recueillez des autorisations, annoncez la prise de vues dès l'inscription, appliquez floutage ou masquage si nécessaire, surtout pour les mineurs.

Veillez aussi à encadrer vos prestataires via **des clauses de confidentialité** et **interdisez les prises de vues dans des lieux** sensibles comme vestiaires, espaces de santé ou de culte. En cas de demande de retrait, supprimez sans délai l'image sur tous les supports.



Respecter ces règles, c'est protéger les personnes et sécuriser vos pratiques.

Dois-je faire remplir une fiche de police à mes clients étrangers ?

Les loueurs de chambres d'hôtes, meublés de tourisme, campings, terrains de caravanage ou autres terrains aménagés **ont une obligation légale** lorsqu'ils accueillent des clients de nationalité étrangère, y compris les ressortissants européens : faire remplir une fiche individuelle de police.

Que contient cette fiche ?

Elle doit être remplie et signée par le client dès son arrivée.

Les informations demandées sont :

- Nom et prénoms
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Domicile habituel
- Numéro de téléphone mobile et adresse e-mail
- Dates d'arrivée et de départ prévues

Pour les enfants de moins de 15 ans, les renseignements peuvent figurer sur la fiche de l'adulte accompagnant. **Le client reste seul responsable des informations transmises.** Le loueur n'a pas à vérifier son identité. Il doit en revanche informer le client de ses droits d'accès et de rectification des données.

Transmission et conservation

Les fiches sont à conserver par le loueur pendant **6 mois** puis à détruire. Elles ne sont transmises aux services de police ou de gendarmerie que sur demande. La transmission peut se faire par voie électronique (mail, envoi sécurisé, etc.).

En cas de refus : Si un client étranger refuse de remplir ou signer la fiche, le loueur est en droit de refuser la location.

Un modèle officiel de fiche individuelle de police est disponible sur le site service-public.fr

L'importance de répondre aux avis clients

Les avis clients influencent fortement le comportement d'achat. Selon Partoo (2023), **79 % des répondants déclarent éviter un établissement dont la note est inférieure à 3,5/5**, contre 60 % en 2022. L'IFOP (2014) montre que 68 % des consommateurs font davantage confiance lorsqu'ils lisent à la fois des avis positifs et négatifs. De plus, la consommation augmente en moyenne de **31 % quand la note globale est excellente.**



Pourquoi répondre aux avis ?

Les avis positifs renforcent la crédibilité, convainquent et fidélisent. Les avis négatifs sont précieux car ils révèlent les points faibles et offrent des pistes d'amélioration.

Répondre régulièrement améliore donc l'expérience d'achat : les clients se sentent écoutés et valorisés, ce qui favorise satisfaction et fidélité.

Faut-il répondre à tous ?

Il est conseillé de le faire, même quand l'avis est positif. Un mot du professionnel crée proximité et humanise la relation. Donnez priorité aux avis comportant des erreurs à corriger ou signalant un problème afin de mettre en avant les solutions apportées. Pour les avis positifs, une réponse tous les 10 à 15 avis suffit à montrer un suivi sérieux.

Un conseil ?

Remerciez toujours l'auteur, gardez un ton courtois et professionnel, et restez positif : **votre réponse s'adresse à toute la communauté.**

Viande à l'équilibre : un débouché sécurisé pour les éleveurs

La restauration collective, et notamment scolaire, joue un rôle essentiel dans **le soutien aux filières locales**. Depuis la loi EGALIM, les cantines doivent proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % bio.

La part locale et en circuits courts est fortement encouragée, ouvrant de **réelles opportunités** pour les éleveurs. Traditionnellement, un éleveur doit écouler sa viande morceau par morceau : steaks et rôtis se vendent facilement, mais les morceaux dits « de 2^e catégorie » (collier, poitrine, jarret...) ou les abats sont plus difficiles à placer. La « viande à l'équilibre » change la donne : la carcasse est valorisée dans son ensemble. L'acheteur s'engage à prendre tous les morceaux dans des proportions équilibrées.

Les bénéfiques pour le producteur :

- Débouchés sécurisés : chaque morceau trouve preneur.
- Gain de temps commercial : plus besoin d'écouler séparément les bas morceaux.
- Rémunération plus juste et stable.

La plateforme Approlocal.fr facilite la mise en relation entre producteurs et acheteurs publics (communes, collèges, lycées...). Les cuisiniers scolaires commandent en ligne un lot de viande à l'équilibre, avec traçabilité et transparence garanties.

Vous êtes producteur et souhaitez en savoir plus ? www.approlocal.fr



Les Ateliers des Chefs : quand la restauration collective rencontre les producteurs locaux

Chaque année dans les Hauts-de-France, **une initiative originale** réunit Chefs de cuisine des lycées et producteurs locaux autour d'ateliers culinaires organisés dans chaque département. Portée par les **équipes Approlocal** des Chambres d'agriculture et la Région Hauts-de-France, cette démarche illustre la volonté de rapprocher le monde agricole et la restauration collective.

En 2025, **la viande était à l'honneur** : les participants, répartis en équipes, ont élaboré des fiches recettes avant de passer en cuisine pour préparer plats et desserts exclusivement à partir de produits régionaux. Les présentations culinaires, suivies de dégustations conviviales, ont favorisé des échanges constructifs entre producteurs et cuisiniers.

Au-delà de la convivialité, ces ateliers renforcent **la compréhension mutuelle des contraintes** et besoins de chacun et contribuent à structurer les circuits courts régionaux, posant les bases d'un approvisionnement local durable pour la restauration collective.

Vous êtes producteur et souhaitez en savoir plus ? www.Approlocal.fr



Le chiffre

en 2024

247 fournisseurs

ont approvisionné la restauration hors domicile via Approlocal.fr

approlocal.fr
LE CIRCUIT DE PROXIMITÉ DES PROFESSIONNELS

Logicoût : encore plus complet et performant en 2025

Que vous livriez en ville, en zone rurale ou sur les marchés, **Logicoût** est l'outil **gratuit** qui vous aide à mieux connaître vos coûts de transport, optimiser vos trajets et réduire votre impact environnemental.

En 2025, il s'enrichit de nombreuses nouveautés :

- **VÉHICULES** : intégration des véhicules électriques, mise à jour des facteurs d'émissions GES et polluants, prise en compte des dernières normes Euro.
- **COÛT KILOMÉTRIQUE AJUSTÉ** : nouvelle méthode de calcul et possibilité d'intégrer amortissement, location ou autres charges pour un suivi personnalisé.
- **ERGONOMIE RENFORCÉE** : placement direct des points de parcours sur la carte.
- **NOUVELLES PAGES** : calculs multiples pour réaliser des simulations en masse, foire aux questions et statistiques du site.

- **EXPORT SÉLECTIF** : choix des calculs à exporter depuis la page Calculs sauvegardés.

Avec ces évolutions, Logicoût devient un outil encore plus complet, précis et pratique.

À tester dès aujourd'hui sur www.logicout.fr

À NOTER

Aide à la transition écologique

Le site Transition écologique des entreprises vous permet **d'identifier la bonne aide pour votre entreprise** parmi les aides publiques nationales, régionales et territoriales issues de l'ensemble des partenaires publics, pour concrétiser vos projets de transition écologique. En indiquant votre numéro SIRET, seules les aides auxquelles vous êtes éligibles ressortent. Pratique et rapide ! Connectez-vous sur mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr.

Besoin de conseils pour votre projet de diversification ?

Les RENDEZ-VOUS PRO de la Diversification du 2 octobre au 2 décembre 2025

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France vous proposent ces rendez-vous en présentiel ou en visioconférence pour vous professionnaliser et vous guider !

AGENDA

Automne à la ferme
du 27 septembre au 30 novembre

Forum des opportunités Amiens
mardi 25 novembre de 14h à 18h

Forum HAUTS-DE-FRANCE
des **opportunités**
LA RENCONTRE D'AFFAIRES INTERFILIÈRES

Formations

22 septembre Beauvais : Unilasalle-Food lab
Transformation Fruits et légumes

30 septembre Saint Laurent Blangy :
Les bases de la négociation en GMS

9 octobre Laon : Maîtrisez la réglementation
pour gérer de la main d'œuvre en agricole

14 octobre Amiens : Gagnez du temps et
professionnalisez vos visuels avec CANVA PRO

28 octobre Amiens : 4 h chrono pour maîtriser
votre fiche Google Business Profile

4 novembre Amiens : Passez de «Je publie
quand j'y pense» à une stratégie digitale qui fait
la différence !

25 novembre Amiens : 4h chrono pour
maîtriser la publicité sur Facebook et Instagram

3-17 novembre et 24 novembre Saint Laurent Blangy : Maîtriser son projet de
diversification agricole

17 novembre Saint Laurent Blangy :
Organiser une porte ouverte à la ferme : cadrée,
impactante et maîtrisée

18-19 novembre Saint Laurent Blangy :
De la prospection au plan d'affaires en GMS

**Les places étant limitées,
il est recommandé de réserver sa session
au plus tôt.
Si vous êtes intéressé, contactez votre
Chambre d'agriculture ou votre conseiller.**

Catalogue de formations

Le nouveau guide est arrivé ! Clair et pratique, il vous oriente rapidement vers les thématiques utiles à votre activité et les dates qui vous conviennent.

Près de 160 formations y sont proposées : techniques agricoles, gestion, vente, transformation, numérique... Que vous soyez en lancement, en diversification ou en consolidation, vous y trouverez de quoi renforcer vos compétences et affiner vos choix.

hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/se-former/toutes-les-formations



NORD-PAS DE CALAIS
Vanessa HUCKE
diversification@npdc.chambagri.fr
03 62 61 42 33

AISNE
Clémence JACQUET
diversification@aisne.chambagri.fr
03 23 22 50 97

OISE
Laurence LAMAISON
laurence.lamaison@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 66

SOMME
Marine DELIGNIÈRES
diversification@somme.chambagri.fr
06 86 37 56 62

Ont participé au financement de ce bulletin technique :

